

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 26 janvier 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme MERCIER Céline donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 21

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents excusés :

Mme DELALEUF Marie

Etaient absents non excusés :

Mme Sophie CHASLES

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LABREUVOIT Sandrine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 01 / 2023

CESSION D'UN VEHICULE A LA SOCIETE RESTAUVAL

Madame le Maire, Pascale DEVALLEE, expose à l'assemblée qu'il convient de céder à la société RESTAUVAL, en charge de la restauration pour le groupe scolaire Roger LECOTTE, le véhicule de type PEUGEOT PARTNER pour les besoins du service délégué.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22

Considérant le besoin du chef de cuisine de la société RESTAUVAL en charge du restaurant scolaire de l'école Roger LECOTTE

Considérant la volonté des représentants de la société RESTAUVAL souhaitant prendre à leur charge le dit véhicule et ses charges inhérentes à son fonctionnement et à son entretien

Il est proposé de céder le matériel ci-après :

- PEUGEOT PARTNER pour une valeur de 1€ symbolique à la société RESTAUVAL représentée par M. Joël MAUVE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Valide** la cession de ce véhicule PEUGEOT PARTNER
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette cession

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Madame le Maire,
Pascale DEVALLEE**

